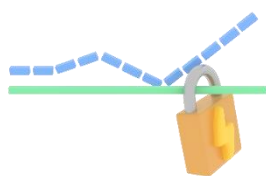




OFFRE HYPER-ÉCO FIXE

OFFRE **100% CONNECTÉE**,
PRIX FIXE JUSQU'AU 31 JANVIER 2025

28,5% INFÉRIEUR AU TRV*



**PRIX FIXE
JUSQU'AU 31/01/2025***



**UN SERVICE CLIENT
DISPONIBLE
7J/7**



**SANS ENGAGEMENT,
SANS FRAIS DE RÉSILIATION**

* Remise exprimée en pourcentage sur le prix du kWh HT par rapport au TRV en vigueur en juillet 2024. Prix de l'abonnement : inférieur de 2% à l'abonnement HT du TRV. Prix exacts du kWh, de l'abonnement et autres modalités sur la grille tarifaire de l'offre.

Le prix du kWh est fixe jusqu'au 31/01/2025, hors évolutions réglementaires, taxes et autres contributions communes à tous les fournisseurs.

Conditions applicables au 12 juillet 2024 pour les clients particuliers

OFFRE HYPER-ÉCO FIXE – BASE

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€ / mois)		kWh Ohm énergie (cts d'€)		kWh TRV (cts d'€)	
	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)
3	7,83	9,46	13,49	18,71	18,87	25,16
4	9,35	11,24				
5	9,63	11,71				
6	10,10	12,38				
7	11,78	14,33				
8	12,08	14,81				
9	12,58	15,52				
10	14,30	17,50				
11	14,61	18,01				
12	15,12	18,72				
13	16,68	20,53				
14	16,96	21,00				
15	17,45	21,70				
16	19,02	23,52				
17	19,30	23,99				
18	19,77	24,66				
19	21,60	26,76				
20	22,64	28,04				
21	23,52	29,14				
22	24,13	29,95				
23	24,48	30,50				
24	25,00	31,22				
25	26,51	32,99				
26	27,37	34,07				
27	28,09	35,00				
28	28,59	35,70				
29	28,86	36,16				
30	29,31	36,81				
31	31,15	38,93				
32	32,21	40,21				
33	33,08	41,31				
34	33,69	42,12				
35	34,02	42,65				
36	34,57	43,40				

Option énergie verte à 2€ TTC par mois (Énergie renouvelable certifiée par les Garanties d'Origine)

OFFRE HYPER-ÉCO FIXE – HP / HC

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€/mois)		kWh Ohm Heures pleines (cts d'€)		kWh Ohm Heures creuses (cts d'€)	
	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)
4	9,73	11,76	14,59	20,02	10,82	15,50
5	10,02	12,27				
6	10,49	12,97				
7	12,38	15,17				
8	12,68	15,68				
9	13,18	16,42				
10	14,98	18,52				
11	15,29	19,05				
12	15,80	19,79				
13	17,49	21,78				
14	17,77	22,28				
15	18,27	23,01				
16	19,96	25,00				
17	20,24	25,49				
18	20,71	26,19				
19	22,49	28,28				
20	23,54	29,58				
21	24,41	30,71				
22	25,02	31,56				
23	25,37	32,13				
24	25,89	32,88				
25	27,70	35,00				
26	28,57	36,11				
27	29,29	37,07				
28	29,78	37,80				
29	30,05	38,29				
30	30,51	38,97				
31	31,75	40,49				
32	32,80	41,80				
33	33,68	42,93				
34	34,29	43,78				
35	34,62	44,33				
36	35,17	45,12				

kWh TRV Heures pleines (cts d'€)		kWh TRV Heures creuses (cts d'€)	
HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)
-			
20,40	27,00	15,13	20,68

Option énergie **verte** à 2€ TTC par mois (Énergie renouvelable certifiée par les Garanties d'Origine)

(1) Les prix TTC comprennent la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), la TVA (5,5% sur l'abonnement et la CTA, et 20% sur le prix du kWh et sur les autres taxes et contributions), et la Contribution au Service Public de l'Électricité (2,10c€/kWh).

Pour souscrire, rendez-vous sur <https://ohm-energie.com/> ou contactez-nous au **09 70 70 21 25** (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

Client Particulier – Puissance \leq 36 kVa – Offre réservée aux nouveaux clients, c'est-à-dire les clients n'ayant pas encore souscrit de contrat de fourniture d'électricité avec Ohm Energie pour le même compteur.

PRIX FIXE jusqu'au 31/01/25

Le prix de l'offre est **fixe jusqu'au 31 janvier 2025**. A titre indicatif : à la date de création de l'offre, ce prix correspond à une réduction de 28,5% sur le kWh HT par rapport au Tarif Réglementé de Vente (« TRV ») en vigueur en juillet 2024. Le détail des prix est présenté dans les grilles ci-dessus.

Part fixe du prix

- **Part Fourniture** : c'est l'énergie, l'électron fourni. Celle-ci est fixe pendant toute la durée du contrat.
- **Part Obligation** : c'est ce que la réglementation impose. On y retrouve :
 - Les Certificats d'Economie d'Energie (« CEE ») : c'est un mécanisme qui contraint les fournisseurs d'énergie et indirectement les consommateurs à réaliser des économies d'énergie. Pour cela, Ohm Energie achète des Certificats d'Economie d'Energie. Son montant est fixe pour toute la durée du contrat
 - [Les Garanties d'Origine](#) (dans le cas où vous avez choisi l'option 'énergie verte') : c'est ce qui certifie que l'équivalent de votre consommation a été produite à partir de sources d'énergies renouvelables. Ce montant est fixe pour toute la durée du contrat.
- **Part Acheminement** : c'est le prix à payer pour que l'électricité arrive jusque chez vous. On parle du TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité). Il est revalorisé tous les ans et le montant est décidé par les pouvoirs publics. Il est identique quel que soit le fournisseur. La part acheminement est fixée pendant toute la durée du contrat : toute variation qui serait décidée par les pouvoirs publics sera absorbée par Ohm Energie

Part variable du prix car soumise à la réglementation

- **Impôt, taxes et contributions** : ce sont les montants reversés à l'état tels que la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) et la Taxe Intérieure de Consommation Finales d'Electricité (TICFE). Les évolutions futures seront répercutées sur le prix (à la hausse comme à la baisse).

RENOUVELLEMENT

Au terme de la durée du prix fixe, Ohm Energie proposera de nouvelles conditions tarifaires, un mois avant l'échéance du contrat. Conformément à l'article L224-10 du code de la consommation, le client pourra résilier le contrat sans pénalité. Le prix du kWh qui sera proposé au moment du renouvellement sera dans tous les cas inférieur ou égal au TRV, et ce pendant une durée d'au moins 6 mois à compter du renouvellement.

SERVICE CLIENT 7 J/7

Le Service Client est joignable par téléphone au 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) ou via son espace client. Disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00, le samedi de 9h00 à 14h00 et le dimanche de 9h00 à 13h00.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie

Société par actions simplifiée au capital de 1 521 799 euros
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris

Offre HYPER-ÉCO FIXE Électricité

Fiche descriptive

Offre réservée aux particuliers

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre du fournisseur Ohm Énergie : les CGV, les CPV et la grille tarifaire.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au Tarif Réglementé. Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

<p>Caractéristiques de l'offre et options incluses</p> <p>(article 4 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offre à prix fixe jusqu'au 31 janvier 2025 (hors évolutions réglementaires et taxes), incluant le service de fourniture, d'électricité et de gestion de l'accès au réseau • Le prix de l'abonnement est légèrement inférieur à l'abonnement du Tarif Réglementé de Vente (-2% sur le prix HT). Pour le détail des prix, se référer à la grille de prix ci-dessus. • Offre sans engagement • Services inclus : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Espace Client : espace privé permettant au client de gérer son (ses) contrat(s) ◦ Ohmy, assistant énergétique personnel : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie.
<p>Prix de l'offre</p> <p>(article 11 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'électricité à prix Fixe jusqu'au 31 janvier 2025 (hors évolutions réglementaires et taxes), incluant le service de fourniture, d'électricité et de gestion de l'accès au réseau • Pour accéder aux prix de cette offre, veuillez consulter la grille tarifaire ci-dessus • Taux de TVA de 5,5 % sur l'abonnement et 20 % sur la consommation
<p>Durée du contrat</p> <p>(article 10 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à durée déterminée jusqu'au 31 janvier 2025 • La résiliation à l'initiative du client est possible à tout moment et sans frais • La prise d'effet du contrat a lieu à la date demandée par le Client sous réserve d'acceptation du dossier par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD). • A l'échéance, Ohm Energie proposera au Client de nouvelles conditions contractuelles, un mois avant le terme de la durée prévue conformément à l'article L224-10 du Code de la consommation.

Prestations techniques effectuées par le Gestionnaire de réseau de distribution

- Les prestations sont facturées de manière transparente par Ohm Énergie et reversées au Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. La liste des prestations et les tarifs en vigueur sont consultables dans le catalogue des prestations proposées par Enedis disponible sur le site www.enedis.fr

Facturation et modalités de paiement

(articles 13 des CGV)

- Par défaut, facturation annuelle mensualisée avec lissage des paiements sur 12 mensualités fixes et régularisation après la relève du Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. Pour les clients équipés d'un compteur Linky, possibilité de choisir la facturation mensuelle basée sur la consommation réelle.
- Support facture : envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier, par défaut sous format électronique, ou par papier à la demande du client
- Délai de paiement : 15 jours calendaires après émission de la facture.
- Mode de paiement : par défaut par prélèvement bancaire, ou à la demande client par chèque ou carte bancaire sur internet. Le 1er prélèvement est effectué avant la date de début choisie à la souscription, et correspond au paiement du 1er mois de fourniture proratisé par le nombre de jours de fourniture effectifs. La réussite de ce 1er prélèvement conditionne le démarrage de la fourniture en énergie. Les prélèvements des mensualités suivantes sont par défaut effectués le 5 de chaque mois. A titre exceptionnel, en cas de week-end et de jours fériés, Ohm Energie pourra effectuer le prélèvement le jour ouvré suivant immédiatement ou précédent immédiatement la date visée. Le Client peut demander à modifier cette date en contactant le service client par mail ou par téléphone.
- Incidence de paiement : pénalité de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 10 € TTC. Pénalité supplémentaire de 4,5 € TTC par relance infructueuse.
- En cas d'impayé et après un délai supplémentaire de 35 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture d'électricité prévues par la loi.

Conditions de révision des prix

(article 11.2 des CGV)

- Le consommateur bénéficie de la garantie selon laquelle le prix du kWh HT ne dépassera pas le tarif réglementé de vente de l'électricité, quelle que soit l'évolution du marché, pendant une durée d'un an courant à compter de la souscription.
- Les prix seront révisés à l'échéance du contrat. Le client en sera informé au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur du nouveau Contrat.
- En cas de modification des taxes, impôts ou contributions appliqués au contrat ou en cas d'évolution de leur taux, ces changements seront appliqués dès l'entrée en vigueur de la décision réglementaire

<p>Conditions de résiliation à l'initiative du client</p> <p>(article 16.1 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le client peut résilier par téléphone, par internet ou par courrier. • En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat. Il n'est pas nécessaire d'en informer Ohm Energie. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur. • Le client reste redevable des sommes dues après résiliation. • Aucun frais de résiliation.
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</p> <p>(article 16.2 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de manquement du Client à ses obligations, et sans préjudice des autres sanctions prévues au Contrat pour de tels manquements, Ohm énergie mettra en demeure, le Client de régulariser cette situation. À défaut de régularisation dans un délai de 20 jours calendaires, Ohm Énergie pourra résilier de plein droit le Contrat.
<p>Service clients et réclamations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) • Courriel : service-client@ohm-energie.com • Courrier : Service Client Ohm énergie, 40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris